

Questions du site AskAboutVPH.org

Foire aux questions

Q1 : Qu'est-ce que le VPH ?

Le VPH est le « virus du papillomavirus humain ». Souvent nous utilisons l'acronyme anglais VPH. C'est un virus très répandu. 8 personnes sur 10 seront infectées par le VPH au cours de leur vie. Beaucoup n'en ont jamais entendu parler, mais les VPH sont une très grande famille de virus. Il existe environ 200 types de VPH. Certains types de VPH sont transmis par contact sexuel et infectent les cellules cutanées de la zone génitale, anale ainsi qu'orale ou respiratoire. La plupart sont inoffensifs. Mais certains VPH causent l'apparition de verrues et d'autres peuvent provoquer des cancers. Les cancers dus au VPH peuvent toucher aussi bien les hommes que les femmes. C'est chez les hommes maintenant que les taux de cancers s'accroissent. Ces cancers comprennent le cancer du col de l'utérus et les cancers du pénis, du vagin, de la vulve de l'anus et de la gorge.

Q2 : Comment se transmet le VPH ?

Les types de VPH qui peuvent provoquer des cancers dans la zone génitale, la zone anale et la gorge se propagent principalement par contact sexuel. Ils peuvent également se propager d'une partie de peau de la zone génitale ou de votre gorge à une autre partie de peau de la zone génitale ou de la gorge.

Q3 : Comment faire pour éviter de contracter le VPH ?

Le VPH est un virus courant et il peut être difficile de l'éviter. Environ 8 personnes sexuellement actives sur 10 contractent au moins une infection génitale par le VPH au cours de leur vie ! Mais plusieurs choses peuvent contribuer à une diminution des risques d'infection :

- 1) La meilleure façon de prévenir le VPH est de se faire vacciner. Faites-vous vacciner pour prévenir les infections par le VPH et leurs maladies. Si vous remplissez les conditions requises pour le vaccin, ou si votre médecin estime qu'il serait dans votre intérêt de te faire vacciner, n'hésitez pas à vous faire vacciner. La vaccination peut prévenir jusqu'à 90 % des cancers du col de l'utérus et de l'anus et la plupart des autres cancers causés par le VPH.
- 2) Autant que possible, utilisez des condoms ou préservatifs. L'utilisation régulière de préservatifs peut réduire, sans toutefois éliminer complètement, le risque de contracter le VPH. En effet, le VPH se transmet par contact avec une peau infectée. Les préservatifs ne protègent pas toute la peau de la zone génitale et respiratoire. Plus l'utilisation de préservatifs est régulière, plus la protection est élevée. Utiliser des préservatifs 100 % du temps réduit le risque de propagation du VPH d'environ 70 %. Une utilisation moins régulière signifie moins de protection.
- 3) Moins vous ou votre partenaire avez de partenaires sexuels, moins vous risquez de contracter le VPH.

Q4 : Comment puis-je éviter de développer un cancer lié au VPH ?

- 1) Prenez des mesures pour éviter de contracter VPH – voir question 3
- 2) Faites les tests de dépistage du cancer du col de l'utérus. Le VPH peut provoquer des changements qui, avec le temps, peuvent évoluer vers un cancer. Les premiers stades de ces changements sont appelés « des lésions précancéreuses ». Le dépistage du cancer du

col de l'utérus peut permettre de détecter des lésions précancéreuses du col de l'utérus, et le traitement de ces lésions précancéreuses peut réduire ton risque de cancer. Le dépistage du cancer du col de l'utérus offre une protection importante contre ce dernier, que tu aies été vaccinée ou non. Renseignez-vous auprès de votre médecin ou votre infirmière sur les conditions de dépistage du cancer du col de l'utérus dans votre région.

3) Le dépistage du cancer du col de l'utérus peut réduire les risques d'un cancer du col de l'utérus, mais il n'existe pas de programme de dépistage pour les autres cancers causés par le VPH. Toutefois, si vous pensez être atteint(e) d'un cancer de l'anus, de la bouche/gorge, du pénis, de la vulve ou du vagin ou des verrues génitales ou anales, vous pouvez prendre certaines mesures. Parlez à votre médecin ou votre infirmière si vous pensez avoir contracté une infection par le VPH dans ces zones du corps ou si des douleurs, des saignements, des nouvelles excroissances de peau ou de muqueuses, des changements dans la voix ou d'autres changements à ces endroits vous inquiètent.

Un examen approfondi de la bouche/gorge par un dentiste peut aider à détecter un pré-cancer ou un cancer de la bouche/gorge. En outre, dans certains endroits, des services offrent un dépistage du cancer de l'anus ou des lésions précancéreuses du canal anal. Vérifiez auprès de votre médecin ou infirmière s'il existe des programmes de dépistage du cancer de l'anus ou des lésions précancéreuses du canal anal dans ta région.

4) Évitez de fumer. Le tabagisme fait que le VPH persiste plus longtemps dans le corps, ce qui augmente votre risque de cancers liés au VPH. Si vous ne fumez pas, ne commencez pas ! Si vous fumez déjà, diminuez ta consommation, ou mieux encore, arrêtez complètement. Vous pouvez demander de l'aide à arrêter de fumer à votre médecin, infirmière ou pharmacien!

Q5 : Que puis-je faire pour éviter de transmettre le VPH à mon ou ma partenaire ?

Il n'est peut-être pas possible d'éviter complètement de transmettre le VPH et, étant donné la fréquence du virus et votre partenaire est peut-être déjà infecté. Mais vous pouvez prendre certaines mesures pour réduire le risque. Nombre des mesures que vous pouvez prendre pour réduire votre propre risque de contracter le VPH et un cancer lié au VPH (voir Q3 et Q4) peuvent également réduire le risque de transmettre le VPH à une partenaire sexuelle.

Q6 : Comment puis-je me faire dépister pour le VPH ?

Le test de dépistage du VPH qui sont associés au cancer du col de l'utérus peut être effectué dans le cadre des programmes de dépistage du cancer du col de l'utérus. Il n'existe pas de test de dépistage du VPH sur le pénis, l'anus ou la bouche/gorge, et il n'existe pas de test sanguin de dépistage du VPH.

Q7 : Peut-on guérir du VPH ?

La plupart du temps, le système immunitaire éliminera spontanément le VPH après un an ou deux et ce, sans aucun traitement et souvent sans avoir été importuné par le VPH. Parfois, le système immunitaire ne parvient pas à éliminer le VPH et celui-ci peut lentement provoquer des modifications cellulaires qui se transformeront peut-être en cancer. Bien qu'il n'existe pas de « remède » contre le VPH, la vaccination peut prévenir l'infection par le VPH, et le dépistage du cancer du col de l'utérus peut réduire le risque de cancer du col de l'utérus ou d'être réaffectés.

Q8 : Si j'attrape le VPH, est-ce que je vais développer un cancer ?

Seul un petit nombre de personnes infectées par le VPH développent un cancer. Avoir le VPH ne veut pas dire pas que vous aurez un cancer et la plupart des infections par le VPH ne causent pas de problèmes. Toutefois, il est très important d'essayer de diminuer les risques de développer un cancer lié au VPH. La vaccination peut prévenir la plupart des cancers causés par le VPH. Il est important de réduire les risques en se faisant vacciner si vous y avez droit ou si votre médecin, infirmière ou pharmacien estime qu'il serait dans votre intérêt de vous faire vacciner.

Les personnes immunodéficientes, dont celles qui sont séropositives pour le VIH, doivent tout particulièrement veiller à se faire vacciner contre le VPH si elles y ont droit et à se soumettre régulièrement à un dépistage. La vaccination contre le VPH est sûre et efficace pour les personnes séropositives pour le VIH.

Comme il n'existe pas de programmes de dépistage systématiques et approuvés par les gouvernements pour les cancers liés au VPH de l'anus, du pénis ou de la bouche/gorge, il est important que vous consultiez un médecin en cas de changement dans ces zones du corps, comme une nouvelle lésion suspecte, des douleurs ou des saignements. Dans certaines régions, des services spécialisés effectuent des tests de dépistage du cancer de l'anus et de lésions précancéreuses du canal anal. Vérifiez auprès de ton médecin s'il existe des programmes de dépistage du cancer de l'anus ou des lésions précancéreuses du canal anal dans votre région.

Q9 : Je me suis fait vacciner contre le VPH – dois-je quand même effectuer les tests de dépistage ?

Le vaccin diminue les risques de cancers liés au VPH d'environ 90 %. Mais même si vous avez reçu le vaccin contre le VPH, vous devez quand même effectuer les tests de dépistage du cancer du col de l'utérus. En effet, le vaccin ne vous protégera pas contre les VPH que vous auriez pu contracter avant d'être vaccinée. En outre, vous pourriez encore être infectée après la vaccination par les types de VPH plus rares qui peuvent provoquer des cancers mais ne sont pas couverts par le vaccin.

Q10 : Les verrues sont-elles causées par le VPH ?

Oui. Le VPH peut causer des verrues sur la peau de différentes parties du corps, notamment les mains et les pieds, la zone anale et la zone génitale. Les types de VPH qui provoquent des verrues génitales sont différents de ceux qui causent des verrues sur les mains et les pieds. Les types de VPH qui provoquent des verrues génitales sont généralement acquis par contact sexuel. Tu ne peux pas contracter une infection génitale ou des verrues liées au VPH de la zone génitale en serrant la main ou en étreignant quelqu'un. Les types de VPH qui causent des verrues génitales ne provoquent généralement pas de cancer, et sont différents des types de VPH qui provoquent un cancer ou des lésions précancéreuses.

Q11 : Si j'ai des rapports sexuels avec une personne ayant des verrues génitales, est-ce que je vais avoir des verrues ?

Les verrues contiennent une grande quantité de VPH qui peut se propager. Il y a donc de fortes chances que tu aies des verrues génitales si tu as des rapports sexuels avec une personne qui en a. Certains des vaccins contre le VPH disponibles à l'heure actuelle

protègent contre les types de VPH qui provoquent les verrues génitales. Consulte ton médecin ou ton infirmière au sujet d'un examen pour vérifier la présence de verrues génitales ou de la vaccination préventive contre le VPH.

Q12 : Si j'ai des rapports avec une personne ayant des verrues, vais-je avoir un cancer lié au VPH ?

Les verrues et les cancers sont causés par différents types de VPH. Il est possible d'être infecté par des VPH qui causent les verrues ainsi que par les types de VPH qui peuvent avoir des conséquences plus graves comme des cancers. Ainsi, bien que les verrues ne se transforment très rarement en cancer, tu pourrais toujours être à risque. Tu devrais consulter ton médecin ou infirmière pour te faire vacciner, te faire examiner ou effectuer un dépistage des lésions précancéreuses du col de l'utérus.

Q13 : J'ai eu des verrues génitales, mais je n'en ai plus. Est-ce que cela veut dire que je n'ai plus le VPH ?

Cela signifie que tu n'as pas d'infection active par les types de VPH qui causent les verrues génitales et que tu n'infectoras probablement pas tes partenaires sexuels. Toutefois, si tu as été exposé(e) aux types de VPH qui causent des verrues génitales, tu as peut-être aussi été exposé(e) en même temps aux types qui provoquent des cancers ou des lésions précancéreuses. Tu devrais consulter ton médecin au sujet d'un examen de dépistage ou de la vaccination préventive contre le VPH.

Q14 : Je suis un garçon – le VPH me concerne-t-il ?

Oui, tu es à risque de contracter le VPH et les cancers qu'il provoque. Le VPH peut provoquer des verrues génitales ainsi que des cancers de l'anus, du pénis et de la bouche/gorge chez les hommes. Tu peux également transmettre le VPH à tes partenaires sexuels. Tous les vaccins disponibles à l'heure actuelle préviennent une infection par les types de VPH qui provoquent la plupart des cancers liés au VPH, et certains vaccins protègent également contre les types qui causent les verrues génitales. La mesure la plus importante que tu puisses prendre pour prévenir le VPH est de te faire vacciner **avant** d'avoir tes premiers rapports sexuels.

Q15 : J'ai plus de 26 ans – devrais-je me faire vacciner ?

La vaccination contre le VPH pourrait être dans l'intérêt de certaines personnes ayant plus de 26 ans. Décider de se faire vacciner ou non dépend d'un certain nombre de facteurs et des politiques locales en matière de vaccination - parlez-en à votre médecin.

Q16 : Je n'ai jamais eu de rapports sexuels - devrais-je effectuer un dépistage pour le VPH ?

Si tu n'as jamais eu de relations sexuelles, quelle que soit leur forme, le risque que tu contractes un VPH génital ou anal est très faible, mais la vaccination et le dépistage peuvent constituer de bonnes mesures de protection pour l'avenir. Le vaccin est plus efficace s'il est administré avant les premiers rapports sexuels. Parles-en à ton médecin.

Q17 : J'ai effectué un dépistage et je n'ai pas de VPH – est-ce que cela veut dire que je ne suis pas à risque de cancers liés au VPH ?

Cela signifie que le risque que tu développes un cancer lié au VPH dans un avenir proche est très faible. Cependant, tu dois continuer à te soumettre à tous les dépistages de cancer recommandés et à suivre les politiques de dépistage de ton pays. Parles-en à ton médecin.

Q18 : Les préservatifs offrent-ils une protection contre le VPH ?

L'utilisation régulière de préservatifs peut réduire (sans éliminer) le risque de contracter le VPH. En effet, le VPH se transmet par contact avec une peau infectée. Les préservatifs ne protègent que partiellement la peau de la zone génitale. Plus l'utilisation du préservatif est régulière, plus la protection est élevée. Utiliser des préservatifs 100 % du temps réduit le risque de propagation du VPH d'environ 70 %. Une utilisation moins régulière signifie moins de protection.

Q19 : Mon/ma partenaire m'a dit qu'il/elle avait le VPH. Est-ce que cela veut dire que je l'ai aussi ?

Pas nécessairement, mais une infection par le VPH touche souvent les deux partenaires en quelques mois. Le VPH est en grande partie invisible et ne provoque généralement aucun symptôme.

Toi ou ton partenaire pourriez avoir le VPH sans le savoir. Dans certains cas, le test de dépistage du cancer du col de l'utérus peut inclure un test de dépistage du VPH. Les hommes et les femmes sont porteurs du VPH en nombre égal. Il n'existe pas de tests approuvés de dépistage du VPH pour les hommes. Et ces tests ne recherchent que les VPH à haut risque du cancer du col mais pas pour les verrues génitales.

Q20 : Je prends la pilule contraceptive – est-ce que cela augmente mes risques ?

Les études montrent que l'utilisation à long terme de contraceptifs oraux augmente légèrement les risques de cancer du col de l'utérus, mais seulement en cas d'infection par un VPH. La plupart des données proviennent d'études portant sur des versions plus anciennes de la pilule. Les pilules disponibles à l'heure actuelle ont des taux d'œstrogènes plus faibles et les risques, s'il y en a, ne sont pas clairs pour l'instant. La pilule protège contre la grossesse non désirée mais pas contre les infections transmissibles sexuellement comme fait le condom. Avoir le VPH est le principal facteur de risque de cancer du col de l'utérus, et la meilleure prévention est la vaccination pour éviter une infection par le VPH et le dépistage des lésions précancéreuses du col de l'utérus. N'arrête pas de prendre la pilule avant d'en avoir parlé à ton médecin. Si tu as des questions, n'hésite pas à en parler à ton médecin.

Pour les parents (veuillez noter que ces questions s'ajoutent aux questions généralement pertinentes se trouvant dans la section pour les jeunes et celle pour les adultes)

Q21 : Le vaccin contre le VPH est-il sûr pour mon enfant ?

Oui. Tous les vaccins contre le VPH approuvés par les gouvernements ont fait et continue à faire l'objet d'une évaluation approfondie et indépendante. Toutes les preuves scientifiques montrent que ces vaccins contre le VPH sont extrêmement sûrs. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et pratiquement tous les pays du monde recommandent désormais la vaccination contre le VPH. Avec plusieurs centaines de millions de doses distribuées, aucun effet secondaire significatif n'a été identifié, si ce n'est une réaction temporaire à l'endroit de l'injection.

Q22 : J'ai un fils – devrait-il être vacciné contre le VPH ?

Oui – quel que soit le sexe ou le genre, nous sommes tous à risque de contracter le VPH – s'il est sexuellement transmissible. Le VPH peut causer des verrues génitales ainsi que des cancers de l'anus, du pénis et de la bouche/gorge. Le VPH se transmet facilement aux partenaires sexuels. La vaccination est le moyen le plus efficace de protéger vos enfants contre les verrues génitales et les cancers liés au VPH. La vaccination est plus efficace lorsqu'elle est administrée avant les premiers rapports sexuels. Si vous le pouvez, faites vacciner votre enfant !

Q24 : J'ai une fille – devrait-elle être vaccinée contre le VPH ?

Oui – quel que soit le sexe ou le genre, nous sommes tous à risque de contracter le VPH – il est sexuellement transmissible. Le VPH peut causer des verrues génitales ainsi que des cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus et de la bouche/gorge. Le VPH se transmet facilement aux partenaires sexuels. La vaccination est le moyen le plus efficace de protéger vos enfants contre les verrues génitales et les cancers liés au VPH. La vaccination est plus efficace lorsqu'elle est administrée avant les premiers rapports sexuels. Si vous le pouvez, faites vacciner votre enfant !

Q23 : J'ai un fils, peut-il faire un dépistage des cancers de l'anus, du pénis et de la bouche ?

Les risques de cancers liés au VPH sont très faibles chez les moins de 30 ans. À l'heure actuelle, il n'existe pas de programmes de dépistage systématique pour cinq des six cancers causés par le VPH. Une inspection approfondie de la bouche/gorge par un dentiste peut permettre de détecter un cancer de la bouche/gorge et des lésions précancéreuses. De plus, dans certaines régions, des services spécialisés effectuent des tests de dépistage du cancer de l'anus et de lésions précancéreuses du canal anal. Vérifiez auprès de votre médecin s'il existe des programmes de dépistage du cancer de l'anus ou des lésions précancéreuses du canal anal dans votre région.

Q24 : Ma fille devrait-elle se faire dépister ?

La plupart des pays ont des directives sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et ces directives devraient être suivies. Les filles vaccinées courent un risque beaucoup plus faible d'apparition de lésions précancéreuses ou de cancer du col de l'utérus que les filles non vaccinées. Faire vacciner votre fille pourrait réduire le nombre de dépistages et les éventuels traitements chirurgicaux dont votre fille et les jeunes femmes qui vous sont chères pourraient avoir besoin. Toutefois, même si votre fille a été vaccinée, elle devra quand même effectuer un dépistage du cancer du col de l'utérus, conformément aux services de dépistage du cancer du col de l'utérus en vigueur dans votre région.

Q26 : Comment le VPH peut-il provoquer un cancer ?

Une fois infecté, le système immunitaire de la plupart des gens est capable de contrôler le VPH. Si l'organisme ne parvient pas à contrôler le virus, des infections persistantes peuvent entraîner des modifications précancéreuses. Si elles ne sont pas traitées, certaines de ces modifications évolueront avec le temps vers un cancer. Le dépistage et le traitement des lésions précancéreuses réduisent considérablement le risque de développer un cancer.

Q27 : Si je suis infectée par le VPH pendant ma grossesse, cela affectera-t-il mon bébé ?

Le VPH ne se transmet pas facilement de la mère au nourrisson. Dans de rares cas, les bébés nés de mères qui ont des verrues génitales au moment de l'accouchement peuvent contracter le virus lors de leur passage par les voies génitales. Il est possible que les bébés développent ensuite des verrues dans le larynx qui peuvent nécessiter un traitement chirurgical. La vaccination contre les types de VPH qui causent les verrues génitales réduit considérablement le risque que les mères transmettent le VPH à leurs bébés.

Q28 : Je suis une personne séropositive pour le VIH – puis-je quand même me faire vacciner contre le VPH ?

Oui. Les personnes séropositives au VIH répondront au vaccin de la même manière que les personnes qui n'ont pas le VIH. La vaccination des personnes séropositives et des autres personnes immunodéprimées est fortement recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans en raison de leur risque accru de contracter des cancers dus au VPH. Il pourrait être dans l'intérêt de certaines personnes séropositives de se faire vacciner après l'âge de 26 ans, et vous devriez en parler avec votre médecin, infirmière ou pharmacien.

Pour les adultes : Toutes les FAQ (questions fréquemment posées) de cette section sont incluses soit dans les questions générales pour les jeunes, soit dans les questions générales pour les parents.